

## L'agriculture franc-comtoise, entre tradition et modernisation

Sophie BASZYNSKI, ThéMA, CNRS-UMR 6049, Université de Franche-Comté

Réduction du nombre d'exploitations, concentrations et agrandissements caractérisent l'évolution de l'agriculture française de 1988 à 2000. Les réformes successives de la politique agricole n'ont pas été sans conséquences sur l'organisation spatiale et humaine des systèmes agraires. Nous nous proposons à travers cet article de présenter les principales évolutions de l'agriculture franc-comtoise en tenant compte des nouvelles orientations de la politique agricole, et ce, à partir des données fournies par le dernier recensement général de l'agriculture (RGA, 2000).

### De moins en moins d'exploitations...

Forte de ses 670 000 ha de terres (en 2000), l'agriculture occupe dans la région près de 40 % du territoire. Ce ratio, inférieur à celui de la plupart des régions françaises,

s'explique non pas par l'urbanisation de la région, mais par l'importance des milieux forestiers.

Depuis 1988, la surface agricole utile (S.A.U.) a reculé de 15 000 ha (- 2,5 %), sous l'effet conjoint de l'abandon à la forêt ou à la friche de terres marginales ou enclavées et de l'urbanisation. Cette faible diminution de l'espace agricole contraste avec l'évolution des exploitations. Ainsi, entre 1979 et 2000, la région a perdu près de la moitié de ses unités agricoles, soit près de 12 000 fermes, avec une accélération depuis 1988 (- 34,5 %) liée en majeure partie au vieillissement des exploitants et aux aides à la cessation d'activités. La Franche-Comté ne compte plus que 12 900 exploitations en 2000 contre 19 700 en 1988 et 1 700 risquent de disparaître dans la décennie à venir (fig. 1a et 1b).

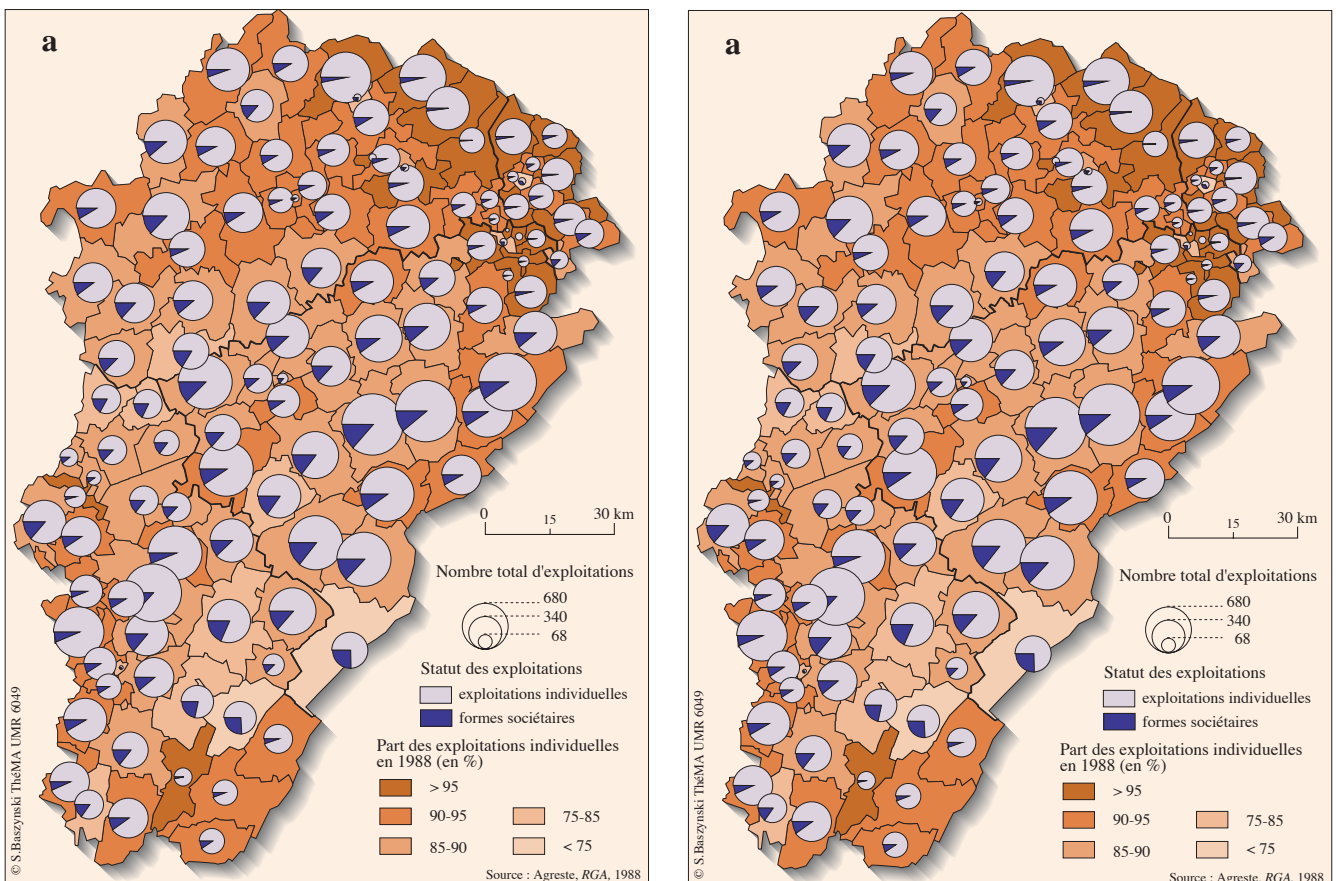


Fig. 1a et 1b - Répartition des exploitations agricoles franc-comtoises en fonction de leur statut, en 1988 et 2000

### **...mais une « professionnalisation » de l'activité...**

Si les effectifs sont en diminution, ils connaissent aussi une sérieuse restructuration. L'agriculture occupe encore 24 880 personnes (dont 70 % sont à temps plein) mais les chefs et coexploitants agricoles se regroupent de plus en plus fréquemment en GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) ou en EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) (fig. 1a et 1b). L'exploitation individuelle reste toutefois dominante à 77 %, principalement dans le Vignoble et le massif vosgien. Sur le reste du territoire, elle régresse au profit des structures collectives.

La forte réduction du nombre d'exploitations a permis l'agrandissement des plus résistantes qui parfois rachètent, mais le plus souvent louent, les meilleures terres et délaissent les parcelles marginales. Cette évolution s'accompagne d'une « professionnalisation » du métier d'agriculteur : les exploitations en double-activité disparaissent sous l'effet des contraintes imposées par le marché agricole. Elles laissent des terres aux exploitations à temps complet (dites professionnelles) qui, dès lors, connaissent un certain regain puisqu'elles représentent 59,2 % du total des exploitations en 2000 contre 56 % en 1988 et s'étendent sur 23 500 ha supplémentaires.

### **...dans des systèmes agricoles en mutation**

La taille moyenne des exploitations agricoles atteint désormais 52 ha en 2000 contre 35 ha en 1988. Ce phénomène est dû essentiellement à la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 1992/1993 qui a distribué des aides financières pour compenser l'érosion des prix des productions agricoles : l'instauration de primes à l'hectare pour les cultures annuelles et un encouragement à l'élevage extensif par la « prime à l'herbe » ne peuvent qu'inciter à agrandir les surfaces d'exploitation, ce qui permet en outre de diminuer les coûts de production et de maintenir un certain niveau de revenu.

Ces transformations internes sont accompagnées d'une modification de l'outillage utilisé par les exploitations de manière à rentabiliser au maximum les nouvelles stratégies de production. L'équipement agricole doit s'adapter aux transformations du parcellaire : les machines deviennent plus grosses et plus puissantes ; elles sont également en moyenne plus nombreuses : par exemple, 2,4 tracteurs par exploitation en 2000 contre 1,9 en 1988 avec une part croissante de ceux dépassant les 80 chevaux. Les bâtiments d'élevage sont également réadaptés, automatisés, normalisés en fonction des nouvelles dispositions environnementales. La gestion informatique devient une pratique quasi-courante dans l'ensemble des exploitations et les agriculteurs sont de plus en plus diplômés.

### **Le lait : une production toujours ancrée dans les traditions**

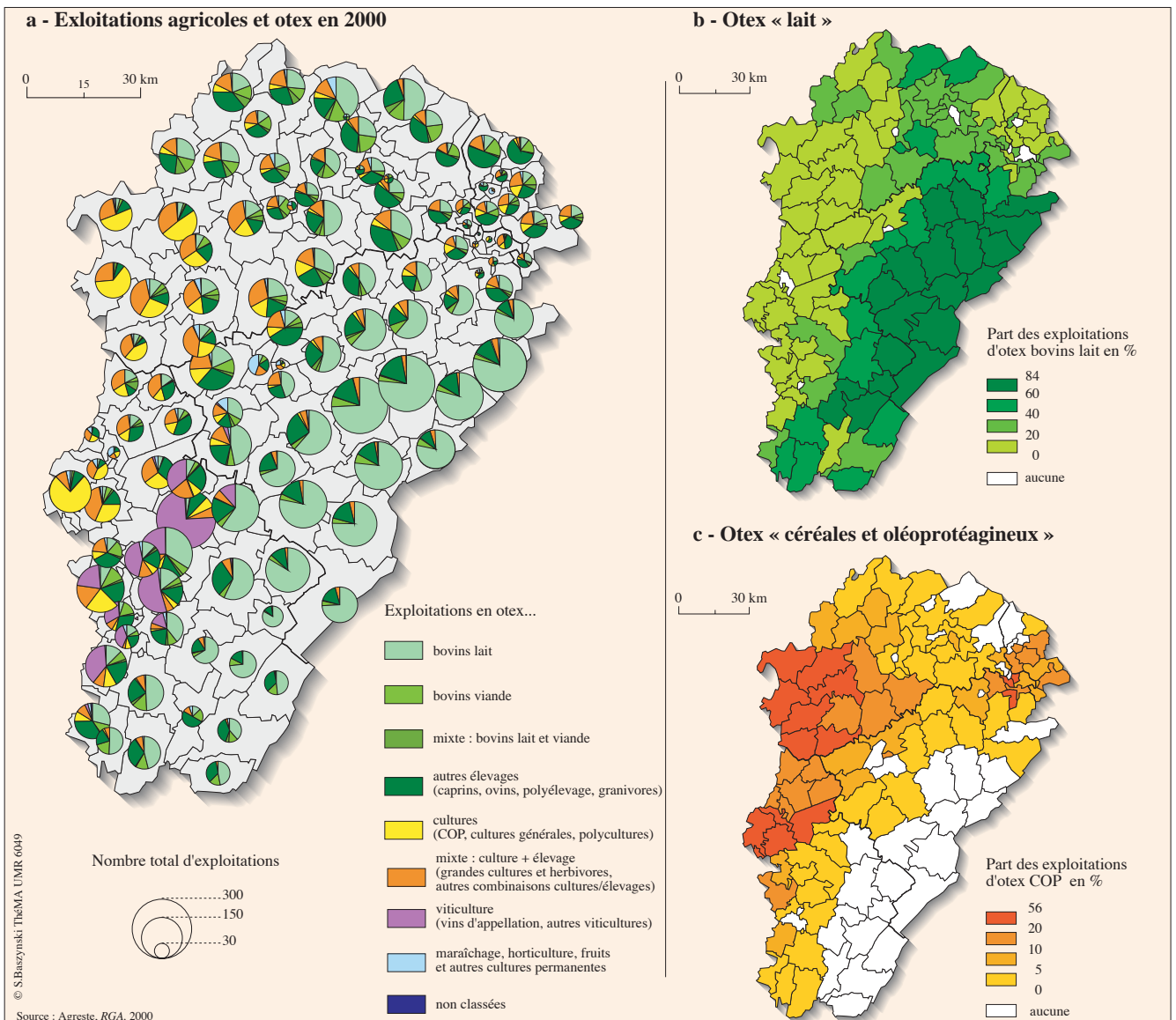
Paradoxalement, alors que l'on observe d'importantes mutations structurelles, les orientations technico-économiques (otex) des exploitations franc-comtoises ont peu évolué mais la spécialisation s'affirme depuis 1988 (fig. 2a, 2b, 2c). La production laitière (bovine) représente encore 48 % du potentiel économique agricole de la région malgré un recul de 12 points depuis 1988 (effet des quotas). 40 % des exploitations ayant disparu depuis 1988 concernaient cette production qui est consacrée, pour l'essentiel, à la fabrication de fromages (dont les AOC les plus connues sont le Comté et le Morbier). Elle nécessite d'importantes surfaces fourragères naturelles et privilégie de la sorte les espaces à caractère montagnoux que l'on retrouve essentiellement dans le Doubs. Elle reste l'apanage des exploitations de ce département pour lequel elle représente 80 % du poids économique.

À la filière qualité des hauts plateaux s'oppose la filière industrielle qui se concentre principalement en Haute-Saône. Même si la Franche-Comté demeure encore une région à vocation laitière, la réforme de la PAC a conduit à un essor des exploitations céréalières et une diversification des unités de production.

Ce sont les exploitations orientées vers les céréales et les oléoprotéagineux (COP) qui ont bénéficié le plus des subventions accordées par la PAC de 1993. De la sorte, elles connaissent une croissance spectaculaire depuis 1988 puisque leurs effectifs triplent pour atteindre 940 unités en 2000. Économiquement, les céréales fournissent à la région un revenu dix fois plus élevé qu'en 1988, passant de 1 à 10 % sur le total du potentiel régional, au point de devenir la troisième activité agricole franc-comtoise. L'exploitation céréalière franc-comtoise atteint une taille moyenne de 84 ha ; les plus grandes s'inscrivent dans le prolongement du bassin céréalière bourguignon et se concentrent dans la plaine de la Saône, le Finage et la Bresse.

D'autres exploitations agricoles privilégient la diversification en optant pour la mixité cultures / élevage bovin. Cette orientation apporte 18 % au potentiel économique de la région et se place de la sorte en 2ème position, juste derrière le lait. La viticulture, implantée essentiellement dans le Jura, en représente 7 %. Concernant les autres activités, leur contribution s'allège en 2000 : 6,8 % pour les unités spécialisées bovins-viande et orientées lait-viande alors qu'elles représentaient 8,1 % en 1988. Il en est de même pour les autres orientations (élevage ovin, équidés...) qui concernent pour la grande majorité des exploitations en double-activité dont l'exercice est essentiellement un loisir.

Fig. 2 - Répartition cantonale des exploitations agricoles franc-comtoises en fonction de leur orientation technico-économique (OTEX) en 2000



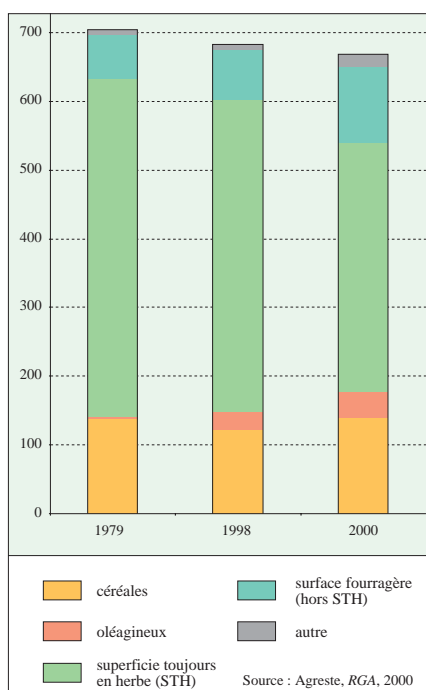
La Franche-Comté présente une nette opposition entre une agriculture extensive de qualité (hauts plateaux et montagne jurassienne) et des productions plus intensives (en plaine), clivage séculaire qui se renforce et qui atteste de la diversité du potentiel agricole régional.

**L'effet de la PAC sur les assolements : plus de cultures et moins de pâtures !**

Les prairies naturelles pèsent d'un poids important dans la SAU régionale puisqu'elles en occupent plus de la moitié (55 %). Elles ne sont pas avantagées par la PAC puisqu'elles disparaissent au profit des grandes cultures (fig. 3). Leur

superficie passe donc de 455 000 ha en 1988 à 363 000 ha en 2000. Ce recul s'explique également, mais dans une moindre mesure, par l'augmentation des prairies semées et des cultures fourragères. Les terres labourables, à l'inverse, ne cessent de s'étendre : fortes de 29,7 % de la SAU en 1979, elles en occupent presque la moitié (45 %) en 2000 . Ces dernières sont destinées aux semis de céréales (138 600 ha) et d'oléoprotéagineux (37 900 ha). La jachère devient de plus en plus fréquente ; elle gagne quelques milliers d'hectares supplémentaires depuis 1988. Cette évolution fait suite à la réforme de la PAC de 1992 et des accords de Berlin de 1999 qui accordent aux agriculteurs un soutien

Fig. 3 - Répartition et évolution des principales cultures en Franche-Comté

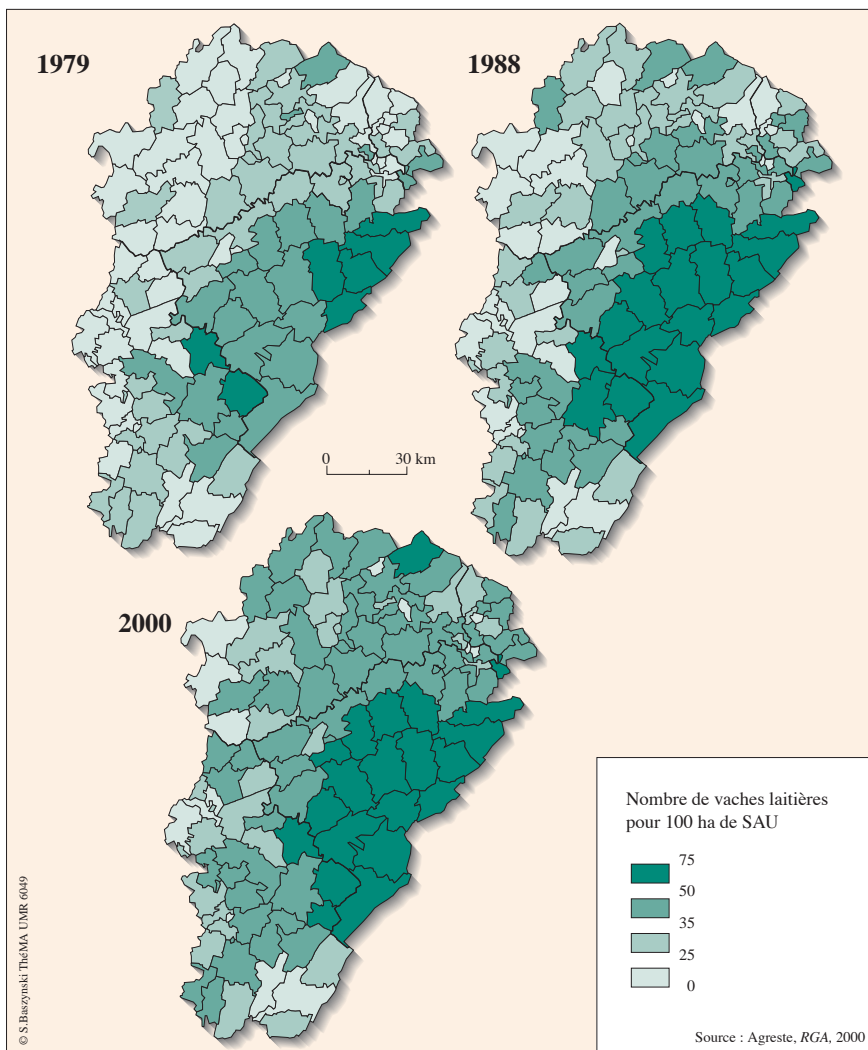


aux productions pour compenser la baisse des prix. La distribution des assolements s'effectue en fonction des variations du montant des primes accordées.

Tout comme les surfaces agricoles, le troupeau bovin connaît aussi des modifications tant dans sa composition que dans ses effectifs (fig. 4). L'on compte pas moins de 630 000 têtes en 2000 contre 665 000 en 1988, le recul affectant essentiellement le cheptel laitier.

La montbéliarde demeure la race la plus convoitée dans notre région puisqu'elle correspond à 75 % des vaches laitières et des vaches nourrices. La raison tient à la rigueur du cahier des charges des fromages AOC tels que le Comté, le Mont d'Or et le Morbier qui exigent du lait provenant uniquement de vaches de race montbéliarde ou simmental. Dans les exploitations, les troupeaux s'agrandissent : le nombre moyen de bovins par exploitation a doublé en 20 ans passant à 80 têtes dont 35 vaches laitières en 2000

Fig. 4 - Évolution du cheptel bovin laitier de 1979 à 2000



contre 40 têtes dont 19 vaches laitières en 1979. Il en est de même pour les élevages hors-sol de porcs, de poules pondeuses et de poulets, dont la production s'intensifie mais se concentre dans quelques grandes unités.

Ainsi, la PAC a occasionné une restructuration d'ensemble du système agricole franc-comtois. Malgré une diminution du nombre d'agriculteurs et des surfaces exploitées, d'autres paramètres (intensification et mécanisation) contribuent à accroître la production. Toutefois, cette intensification a engendré de lourdes conséquences sur la qualité des produits. La crise de la

« vache folle » en est un des exemples les plus redoutables. La complexification des circuits du producteur au consommateur a posé de nombreux problèmes de traçabilité.

C'est pourquoi, devenu un véritable « entrepreneur », l'agriculteur intègre de plus en plus dans son système de gestion, des données environnementales. Ce processus s'est concrétisé par la création des Contrats Territoriaux d'Exploitation en 1999, point de départ d'une nouvelle réflexion, faisant des agriculteurs les acteurs privilégiés d'une valorisation économique et environnementale des territoires ■